



Camps de Base équipe/délégation

Appel à manifestation d'intérêt

Sommaire

1. Définitions.....	3
2. Introduction	4
3. Camps de base équipe/délégation	5
4. Modalités de référencement.....	6
5. Instructions pour la manifestation d'intérêt	7
6. Conditions.....	8
7. Formulaire.....	9

1. Définitions

Terme	Explications
Accueil des équipes éliminées	Les 12 équipes éliminées à l'issue de la phase préliminaire ainsi que les 4 équipes éliminées à l'issue des quarts-de-finale seront invitées à séjourner jusqu'au lendemain de la finale dans le cadre d'un programme d'animations et de développement mis en place par France 2023 en collaboration avec la Fédération Française de Rugby. Les modalités concernant ce programme seront communiquées ultérieurement et feront d'ailleurs l'objet d'une procédure de sélection différente.
Annexe libre	Désigne tout document qui sera soumis au GIP en sus du formulaire de présentation des Personnes et des fichiers Word dûment complétés. Cette annexe libre peut à titre d'exemple comprendre des plans, des plaquettes ou toute information que les Personnes jugeront pertinentes pour compléter leur Dossier et ces informations n'excéderont pas 10 pages A4 recto/verso.
Appel à manifestation d'intérêt	Désigne le présent document et ses annexes par lesquels le GIP France 2023 sollicite les Personnes afin qu'ils déclarent leur intention et leur capacité à accueillir un Camp de base équipe/délégation en 2023.
Camp(s) de base équipe/délégation	Désigne le lieu de vie d'une équipe/délégation (joueurs et membres d'encadrement de l'Equipe et de France 2023, soit environ 55 personnes) participant à la Coupe du monde de rugby 2023 pendant la phase de poule du Tournoi. Il doit être conforme à différentes exigences techniques. Un camp de base équipe/délégation est nécessairement composé d'un hôtel, d'un lieu d'entraînement intérieur, d'un lieu d'entraînement extérieur, d'une salle de sport et d'une piscine.
Dossier	Désigne la réponse des Personnes qui répondent à l'Appel à manifestation d'intérêt. Le Dossier comprend 3 documents : le formulaire (obligatoire), les 7 annexes techniques dûment complétées sur Word (obligatoire) et l'Annexe libre fournies par les Personnes (facultatives).
Equipe(s)	Désigne les joueurs et les membres d'encadrement.
GIP ou France 2023 ou GIP France2023	Désigne le Comité d'Organisation du Tournoi de la Coupe du Monde de Rugby 2023, constitué sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public #France2023 dont la convention constitutive a été approuvée par arrêté du 26 avril 2018 publié au JORF n°0099, sis 40 rue du Colisée, Paris 8 ^{ème} et dûment représenté par M. Claude ATCHER, directeur général.
Personne(s)	Désigne toute personne qui souhaite répondre à cet appel à manifestation d'intérêt pour devenir Camp de base équipe/délégation d'une des vingt équipes participantes. La Personne peut répondre seule ou en groupement étant entendu qu'une Personne comprend obligatoirement un club de rugby affilié à la Fédération Française de Rugby.
Période de préparation	Désigne la période durant laquelle une équipe peut se rassembler et se préparer à la coupe du monde sur le territoire du pays-hôte (France) avant sa date d'arrivée officielle communiquée par France2023 et RWCL.
Phase préliminaire ou Phase de poule	Désigne la phase durant laquelle chaque équipe rencontre successivement chacun des adversaires de son groupe. Chaque équipe disputera quatre matchs durant cette phase qui se tiendra de la date d'arrivée officielle des équipes (Le ou aux environs du 31 août 2023) jusqu'au 2 octobre 2023, soit le lendemain du dernier match de la phase préliminaire.
Phase finale	Désigne la phase durant laquelle ont lieu les matchs dit à élimination directe : quart-de-finale, demi-finales, match pour la 3 ^{ème} place et finale. La procédure de sélection des camps de base équipe/délégation pendant la Phase finale du tournoi fera l'objet d'une procédure différente. Cette phase se tiendra du 3 octobre au 22 octobre 2023, soit le lendemain de la finale.

Rugby World Cup Limited (RWCL)	Rugby World Cup Limited (RWCL) est une filiale à 100% de World Rugby et est propriétaire des droits commerciaux de la Coupe du Monde de Rugby, organisée tous les quatre ans.
Tournoi	Désigne la Coupe du Monde de Rugby 2023 qui se tiendra en France du 8 septembre 2023 au 21 octobre 2023.
World Rugby	World Rugby est la fédération internationale responsable de la gouvernance et du développement du rugby dans le monde.

Sauf indication contraire du contexte, une référence à un genre doit inclure une référence aux autres genres.

A moins que le contexte ne s'y oppose, les mots au singulier incluent le pluriel et les mots au pluriel incluent le singulier.

2. Introduction

Coupe du monde de rugby 2023

Le 15 novembre 2017, la France et la Fédération Française de Rugby (FFR) ont gagné le droit d'organiser la Coupe du Monde de Rugby en 2023. Ce tournoi est disputé tous les quatre ans par les 20 meilleures équipes du monde.

La Coupe du monde de rugby est le troisième plus grand événement sportif au monde et se tiendra en France du 8 septembre au 22 octobre 2023.

En 2023, à l'occasion de la dixième édition, plus de 450.000 visiteurs étrangers seront attendus en France pour assister au Tournoi, qui, pendant 45 jours, verra s'affronter les 20 meilleures équipes de la planète issues des 5 grands continents, réunira près de 2,6 millions de spectateurs qui prendront place dans les neuf stades sélectionnés. Ce Tournoi en 48 matchs offrira 64 heures de matchs en direct et sera suivi par plus de 1 milliard de téléspectateurs du monde entier. Le Tournoi qui se disputera dans 10 villes permettra à 80% des français d'être à moins de 2H de la compétition, impactera 17.000 emplois (soutenus ou créés).

Un GIP a été créé pour organiser le Tournoi pour la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Pendant le Tournoi, France 2023 doit proposer à chaque Délégation un Camp de base équipe/délégation.

Dans ce cadre, le GIP France 2023 est chargé de :

- Recenser une liste de potentiels Camps de base équipe/délégation en France métropolitaine (objet du présent Appel à manifestation d'intérêt)
- Recommander à RWCL la liste des Camps de base équipe/délégation conformes au cahier des charges RWCL
- Informer les 20 Camps de base équipe/délégation retenus par les Equipes.

A TITRE LIMINAIRE, LE GIP FRANCE 2023 PRECISE QUE CET APPEL A MANIFESTATION D'INTERET A POUR OBJECTIF EXCLUSIF DE RECENSER LA LISTE COMPLETE DES POTENTIELS CAMPS DE BASE DELEGATION ET NE SAURAIT CREER UNE QUELCONQUE OBLIGATION POUR LE GIP FRANCE 2023 VIS-A-VIS DES PERSONNES QUI AURAIENT POSTULE POUR ETRE CAMP DE BASE EQUIPE/DELEGATION EN 2023.

CONFORMEMENT A LA POLITIQUE DU TOURNOI ET DU PRINCIPE GENERAL D'IMPARTIALITE ENVERS TOUTES LES EQUIPES » EDICTES PAR RWCL, AUCUN CONTACT DIRECT ENTRE LES CAMPS DE BASE EQUIPE/DELEGATION ET LES DELEGATIONS/EQUIPES N'EST AUTORISE :

- **LES EQUIPES SE VERRONT IN FINE PROPOSER 3 CAMPS DE BASE EQUIPE/DELEGATION PAR EQUIPE PAR FRANCE 2023 EN FONCTION DU CALENDRIER DE LEURS MATCHS.**
- **AUCUNE EQUIPE NE PEUT CONCLURE D'ACCORD HORS DE CE CADRE.**

Équipes participantes

Vingt équipes participeront à la Coupe du Monde de Rugby 2023.

Douze équipes seront automatiquement qualifiées pour la Coupe du Monde de Rugby 2023 : les trois premières équipes de chaque poule de la Coupe du Monde de Rugby 2019 qui se déroulera au Japon du 20 septembre au 02 novembre 2019 à l'issue de la phase préliminaire.

Les qualifications pour les huit dernières places se dérouleront de 2020 à 2022.

En décembre 2020, les équipes seront tirées au sort et réparties en quatre poules, déterminant ainsi la structure du Tournoi et permettant à France 2023 d'établir le calendrier des matchs (1^{er} trimestre 2021) dans chacun des stades où ces derniers se dérouleront.

Stades de la Coupe du Monde de Rugby 2023

La liste complète des stades de la Coupe du Monde de Rugby 2023 est présentée ci-dessous.

Villes	Stades
Bordeaux	Stade Atlantique
Lille	Stade Pierre-Mauroy
Lyon	Stade des Lumières
Marseille	Stade Vélodrome
Nantes	Stade de la Beaujoire ou FC Nantes
Nice	Stade Riviera
Saint-Denis	Stade de France
Saint-Etienne	Stade Geoffroy-Guichard
Toulouse	Stadium Municipal

3. Camps de base équipe/délégation

3.1. Pourquoi accueillir un Camp de base équipe/délégation ?

Accueillir une Délégation dans le cadre d'un événement majeur est extrêmement gratifiant et représente une opportunité pour la communauté locale et régionale, notamment :

- Médiatisation nationale et internationale liée au séjour d'une Equipe de classe mondiale ;
- Développement touristique, pendant et après le Tournoi (du fait de la présence des supporters et médias qui suivent les Equipes) ;
- Accroissement de la notoriété de la ville et de la région en général grâce au programme médias mis en place par le pays accueilli ;
- Reconnaissance en tant que Camp de base équipe/délégation d'une Délégation ;
- Renforcement sur le territoire local de la médiatisation du rugby à XV et des valeurs qui y sont associées, susceptible de susciter davantage de vocations et d'intérêt pour le sport.

3.2. Comment manifester votre intérêt pour être recensé ?

Dès lors que vous êtes intéressés pour devenir un Camp de base équipe/délégation, votre Dossier doit à minima répondre aux exigences techniques détaillées en annexes (et obligatoirement mentionner les 5 installations suivantes : hôtel, terrain d'entraînement extérieur, gymnase, salle de musculation, piscine), et vous devez compléter le formulaire, les annexes techniques jointes et ajouter votre annexe libre le cas échéant.

4. Modalités de référencement

France 2023 conseille à toutes personnes intéressées d'examiner l'ensemble des documents et de prendre note du calendrier de la procédure de référencement tel qu'il est présenté ci-dessous (*Il est toutefois précisé que France 2023 se réserve le droit de modifier les dates sans préavis*).

Dates clés pour l'envoi du Dossier :

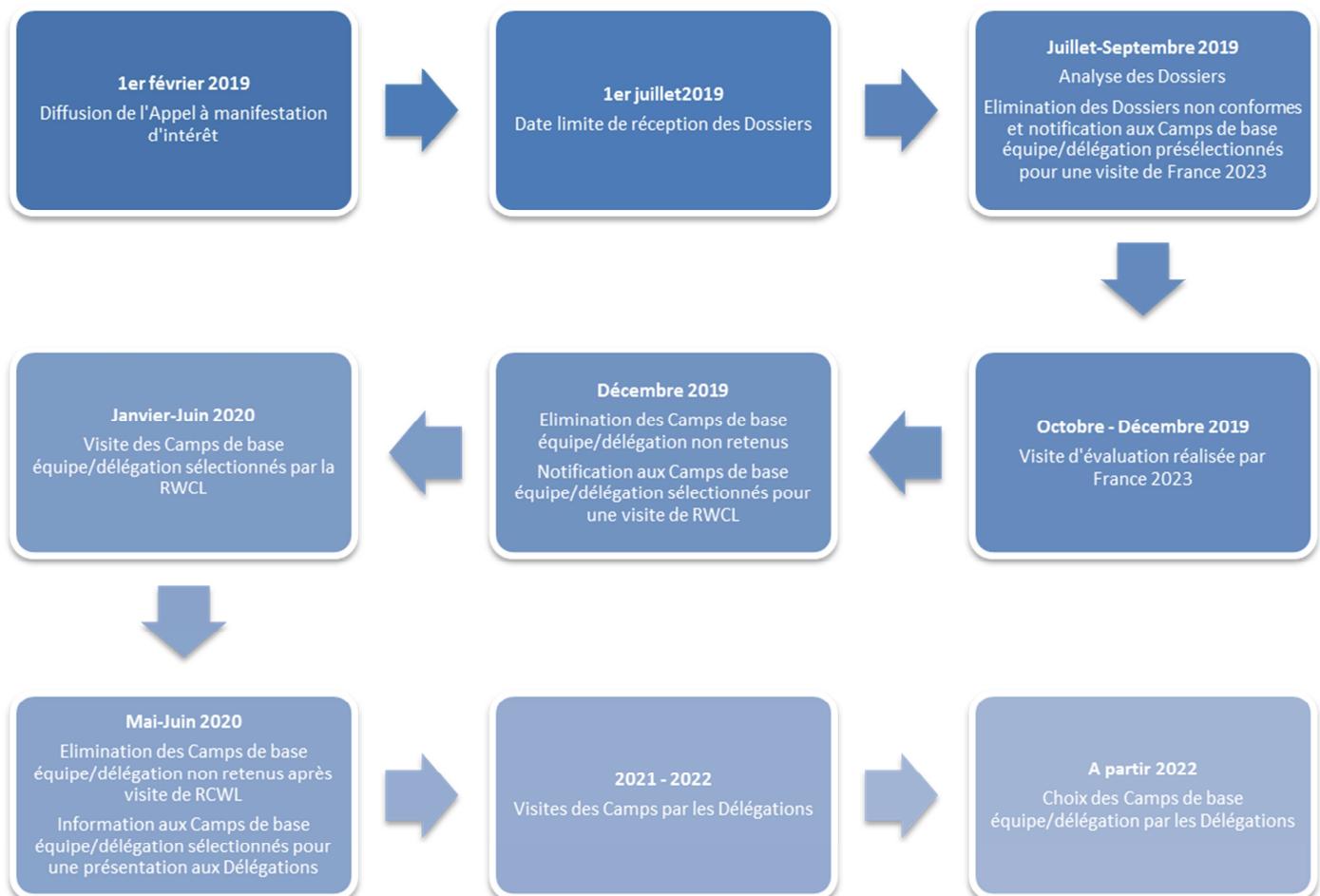
1^{er} février 2019 : Publication de l'Appel à manifestation d'intérêt.

1^{er} juillet 2019 - 18H : date limite de réception des Dossiers. France 2023 se réserve le droit de rejeter les réponses envoyées après la date limite afin de n'entraîner aucun retard dans les visites d'évaluation.

La liste des potentiels Camps de base équipe/délégation sera établie par France 2023 qui vérifiera que :

- L'ensemble des pièces figurent au Dossier (formulaire, annexes techniques dûment complétées et annexe libre) ;
- Le Dossier est conforme.

4.1. Calendrier de la procédure de sélection des Camps de base équipe/délégation – Phase 1 :



4.2. Attribution des Camps de base équipe/délégation aux équipes

- Les Personnes recevront la confirmation de leur sélection comme Camp de base équipe/délégation seulement après que France 2023 et les Equipes participantes auront convenu de chaque programme personnalisé. Les Personnes pourront être mentionnées sur la liste approuvée des Camps de base équipe/délégation, mais cela ne garantit en aucun cas leur sélection. Cette liste permet à France 2023 de planifier l'utilisation potentielle des installations. Ce n'est qu'après avoir reçu l'approbation finale de la part de France 2023 et de l'équipe/délégation que les accords pour devenir un Camp de base équipe/délégation seront confirmés
- S'agissant des Camps de base équipe/délégation conformes et non retenus in fine par l'équipe/délégation :
 - Ils pourront être proposés aux Equipes par France 2023 comme site d'accueil durant leur Période de Préparation.
 - Ils pourront aussi être utilisés dans le cadre de l'Accueil des équipes éliminées.
- Les Camps de base équipe/délégation utilisés dans le cadre des phases finales seront proposés à la RWCL par France 2023 à l'issue de la procédure de sélection des villes hôte qui accueilleront ces rencontres. Les Camps de base équipe/délégation retenus pour les phases finales pourront accueillir une Délégation différente que lors de la phase de poule.

	S1	S2	S3	S4	28	29	30	31	S1	S2	S3	S4	1	2	3	4	5	6	7	8	S2	S3
Période de préparation																						
Phase préliminaire																						
Phase finale																						
Accueil des équipes éliminées																						

4.3. Communication avec les équipes

L'ensemble de la communication avec les Délégations participantes relative aux Camps de base équipe/délégation du Tournoi est gérée par France 2023. Il est strictement interdit aux Personnes d'engager des discussions directes avec les Délégations au sujet du Tournoi. Cela afin de garantir que les politiques officielles d'affectation des Délégations prenant part au Tournoi sont respectées, et qu'il n'existe qu'une seule « source de confiance » pour la proposition des différents Camps de base équipe/délégation aux Délégations. Les Personnes qui présentent un Dossier et qui entrent en contact avec des Délégations sans passer par la procédure édictée par France 2023 prendront le risque d'être exclus du processus.

En dehors de la procédure de sélection officielle de France 2023, les Camps de base équipe/délégation potentiels ne sont pas autorisés à inciter les Délégations à séjourner dans leur structure ou à leur proposer des avantages à ces fins.

En ce qui concerne les préparatifs du Tournoi, il se peut que les Personnes soient approchées directement par les Délégations avant ou pendant la procédure de sélection des Camps de base équipe/délégation. Dans un tel cas, les Personnes doivent informer la Délégation que toute communication concernant spécifiquement les préparatifs du Tournoi doit être faite par l'intermédiaire de France 2023.

5. Instructions pour l'Appel à manifestation d'intérêt

Les Personnes peuvent envoyer leurs questions jusqu'au 21/06/2019 à 18H concernant la procédure d'Appel à manifestation d'intérêt pour les Camps de base équipe/délégation à l'adresse suivante : campdebase@france2023.rugby

Les Dossiers (Formulaire, annexes techniques, Annexe libre) doivent parvenir au plus tard le 01/07/2019 à 18H par email ET voie postale ou par porteur contre récépissé.

- Par email à : campdebase@france2023.rugby
- ET par voie postale ou par porteur contre récépissé (transporteur contre signature, lettre recommandée avec accusé de réception...) au siège du GIP France 2023 : France 2023 – 40, rue du Colisée – 75008 PARIS. Pour les envois par voie contre récépissé : les annexes techniques doivent être complétées dans les fichiers Word et devront donc être déposées sur un support type Clé USB. France 2023 se réserve le droit de refuser un Dossier comprenant des annexes techniques complétées sur support papier uniquement.

6. Conditions

En soumettant un Dossier, les Personnes acceptent toutes les dispositions de l'Appel à manifestation d'intérêt.

Les informations contenues dans ce document, dans les pièces justificatives et dans toute communication écrite ou orale sont présumées correctes au moment de leur publication, mais France 2023 se réserve le droit de les modifier à tout moment sans préavis et n'endossera aucune responsabilité en cas de modifications et aucune garantie n'est donnée quant à leur exactitude, adéquation ou exhaustivité.

En publiant ce document, France 2023 n'est en aucune façon tenu de conclure un accord contractuel ou autre avec les Personnes ou toute autre partie.

Il est attendu que la sélection des Camps de base équipe/délégation se déroule conformément aux dispositions de ce document, mais France 2023 se réserve le droit à tout moment de mettre fin à la procédure de sélection ou de la modifier. France 2023 déclinera toute responsabilité en cas de pertes subies pour cette raison par les Personnes.

Les Personnes ne seront pas autorisées à demander une indemnisation à France 2023 pour des frais ou des dépenses pouvant être engagés durant la préparation du Dossier qu'il soit ou non retenu.

Toutes les informations fournies aux Personnes par France 2023, par voie écrite ou orale, revêtent un caractère confidentiel et ne doivent être dévoilées à aucun tiers, à moins que les informations ne se trouvent déjà dans le domaine public.

France 2023 se réserve le droit d'exclure des Personnes de la procédure de sélection s'ils n'envoient pas leur Dossier conformément aux dispositions exposées dans le présent Appel à manifestation d'intérêt.

Les Personnes sont chargées de s'assurer que les membres de leur structure, les sous-traitants, les conseillers et toutes autres parties prenantes respectent l'ensemble des dispositions du présent document.

Responsabilités et assurances

Durant la période d'utilisation exclusive des installations par les équipes/délégation, le GIP #France2023 est responsable, de tous accidents, dommages, dégâts et autres susceptibles d'être causés du fait de l'organisation de la coupe du Monde de Rugby 2023.

Par ailleurs, le GIP #France2023 s'engage à souscrire une assurance au titre des risques locatifs tant pour son occupation du stade d'entraînement et autres espaces mis à sa disposition et ceci pendant toute la durée de la période d'utilisation exclusive du Camp de base équipe/délégation.

Le Camp de base équipe/délégation conserve la responsabilité de propriétaire du fait des bâtiments ou des structures provisoires mises à disposition. Il s'engage, s'il n'en possède pas, à contracter une assurance spécifique en responsabilité civile pour se garantir notamment des conséquences dommageables qui pourraient lui être imputées à cet égard, ou à défaut d'être son propre assureur pour ces risques.

7. Formulaire de réponse

Le Dossier complet comprend :

- Obligatoire : Le présent formulaire complété, daté et signé.
- Obligatoire : Les annexes techniques complétées sur Word.
- Facultative : Une Annexe libre : Toute information pertinente que les Personnes souhaitent soumettre à France 2023 dans la limite de 10 pages A4 recto/verso.

Présentation du candidat

Nom du porteur /forme sociale/Nom commercial	
Numéro SIRET ou numéro d'identification	
Adresse	
Prénom et nom du représentant légal	
Prénom et nom du contact pour France 2023	
Téléphone	
Adresse email	

(Cocher la case correspondante)

La Personne se présente seule

La Personne se présente à plusieurs.

Identification des autres personnes

Personne 1

Nom	
Numéro SIRET ou numéro d'identification	
Adresse	
Prénom et nom du représentant légal	
Téléphone	
Adresse email	

Personne 2

Nom	
Numéro SIRET ou numéro d'identification	
Adresse	
Prénom et nom du représentant légal	
Téléphone	
Adresse email	

Personne 3

Nom	
Numéro SIRET ou numéro d'identification	
Adresse	
Prénom et nom du représentant légal	
Téléphone	
Adresse email	

Personne 4

Nom	
Numéro SIRET ou numéro d'identification	
Adresse	
Prénom et nom du représentant légal	
Téléphone	
Adresse email	

Personne 5

Nom	
Numéro SIRET ou numéro d'identification	
Adresse	
Prénom et nom du représentant légal	
Téléphone	
Adresse email	

Personne 6

Nom	
Numéro SIRET ou numéro d'identification	
Adresse	
Prénom et nom du représentant légal	
Téléphone	
Adresse email	

Ce formulaire n'est pas limitatif : d'autres personnes peuvent être rajoutées.